

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 161 (2021-2026)
de Mme et M. Laurent Woeffray (PS) et Lea Wattendorff (Vert·e·s)
demandant d'examiner au sein de l'administration communale la proportion
de personnes germanophones ou disposant de bonnes connaissances en allemand**

En séance du 4 novembre 2024, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 161 de Mme et M. L. Woeffray et L. Wattendorff lui demandant d'examiner au sein de l'administration communale la proportion de personnes germanophones ou disposant de bonnes connaissances en allemand.

Résumé du postulat

Ces dernières années, le Conseil communal et l'administration de la Ville de Fribourg ont réalisé des progrès significatifs en matière de bilinguisme pragmatique. En plus de la langue française, traditionnellement utilisée, l'allemand est désormais couramment utilisé dans les communiqués de presse, les documents officiels, sur le site internet de la Ville et dans ses réseaux sociaux. Ces évolutions sont jugées positives, car elles renforcent le bilinguisme, un atout important pour la ville, qu'il convient de maintenir et de développer.

Dans ce cadre, la présence de la langue allemande dans la communication de la Ville est jugée essentielle. Il est également nécessaire d'assurer une représentation adéquate de la culture germanophone au sein de l'administration. Ainsi, disposer d'un nombre suffisant de collaborateur·rice·s de langue maternelle allemande est considéré comme une priorité. Toutefois, le rapport annuel de la Ville, qui présente des informations sur la répartition hommes-femmes, l'âge moyen et l'ancienneté du personnel, ne mentionne pas les compétences linguistiques des collaborateur·rice·s. Cela empêche le Conseil général et le public de savoir précisément quelle est la proportion de collaborateur·rice·s germanophones au sein de l'administration.

Dans ce contexte, les postulants demandent au Conseil communal d'examiner quelle est la proportion de collaborateur·rice·s de langue maternelle allemande dans l'administration communale, y compris dans les différentes unités organisationnelles (Directions, Services, Chef·fe·s de service) et commissions. Il est également proposé d'évaluer la proportion de collaborateur·rice·s francophones maîtrisant bien l'allemand. Cette enquête pourrait être réalisée par le biais d'un sondage interne, dont les résultats devraient être rendus publics.

1. Contexte

Historiquement présent dans notre ville située à la frontière des langues, le bilinguisme est un élément essentiel de l'identité fribourgeoise. Dans une ville majoritairement francophone mais comportant toujours une minorité germanophone importante, le Conseil communal considère l'importance du bilinguisme et reconnaît le rôle essentiel de la langue allemande dans la communication et dans l'administration communale. La valorisation du bilinguisme se retrouve ainsi dans les objectifs du Programme de législature 2021-2026.

Le rôle de la langue allemande dans la ville de Fribourg a fait l'objet d'une analyse exhaustive, menée par l'Institut du plurilinguisme de l'Université de Fribourg en 2018¹ (ci-après: Rapport 2018). Cette analyse portait notamment sur la présence de la langue allemande dans l'administration communale. Les collaboratrices et collaborateurs interrogés à cette occasion ont ainsi soulevé certains points d'amélioration, par exemple dans le cadre des recrutements, mais relevaient que la collaboration entre germanophones et francophones était qualifiée de bonne et l'existence d'un "fossé des langues" démentie. Des propositions concrètes ont été formulées pour promouvoir les compétences en allemand au sein du personnel communal, propositions dont certaines ont été mises en œuvre par la suite, avant tout l'organisation de cours d'allemand financés par la Ville.

Dans le cadre de cette analyse, des participants ont proposé de faire un état des lieux ciblé des compétences en allemand nécessaires et actuellement disponibles dans les équipes et les services, ce qui permettrait d'identifier les déficits et de combler les lacunes. On y relevait aussi qu'on "ne souhaite pas que tous les employés, aussi ceux qui n'ont pas de contacts avec l'extérieur, soient obligés de mieux savoir l'allemand." (Rapport 2018, p. 95). En outre, il était relevé "qu'un tel état des lieux des compétences en allemand déjà disponibles dans l'administration serait utile aussi pour prouver à ceux qui en douteraient que les employés ayant de (très) bonnes connaissances d'allemand sont plus nombreux qu'on ne le pense".

Si une enquête précise des compétences linguistiques au sein du personnel n'a pas été menée à ce jour, le système de gestion des Ressources humaines permet tout de même de relever que 4% du personnel reçoit sa correspondance de documents ou informations de la part du Service des Ressources humaines en allemand. Il s'agit de collaborateur·rice·s réparti·e·s dans quasi tous les services de la Ville et occupant des fonctions très diverses, allant de l'ouvrier·ère au collaborateur ou à la collaboratrice technique ou administratif·ve, en passant par le chef ou la cheffe de projet et le chef ou la cheffe de service. Cela dit, il n'est pas possible d'en conclure que seuls 4% du personnel de la Ville maîtrise la langue allemande, car un·e collaborateur·rice peut choisir de recevoir sa correspondance en français tout en ayant de très bonnes connaissances de l'allemand. Une enquête ciblée permettrait sans doute d'apporter une vision plus précise de la situation, mais la priorité a été portée sur d'autres mesures dans un premier temps. Ainsi, le Conseil communal tient à souligner que la Ville s'efforce continuellement de renforcer ses prestations en allemand. L'objectif est de répondre, dans la mesure du possible, aux besoins en langue allemande de la population. À ce titre, plusieurs mesures ont été mises en place:

- la traduction systématique de tous les documents officiels en allemand;
- l'organisation de cours d'allemand en interne, pour améliorer les compétences linguistiques du personnel: chaque année, des cours d'allemand sont offerts aux collaborateur·rice·s de la Ville souhaitant rafraîchir ou développer leurs compétences. Les

¹ L'allemand, langue officielle de la ville de Fribourg? Etat des lieux et analyse historique, juridique et sociolinguistique; Institut du plurilinguisme, Fribourg 2018.

cours sont de niveaux différents et permettent aux participant·e·s de pratiquer la langue oralement afin de développer la compréhension et la fluidité de l'expression. Dans une vision participative du développement et de l'ouverture à la langue partenaire, ces cours sont facultatifs et rencontrent un succès notable depuis leur mise sur pied en 2020;

- la priorité donnée, lors des recrutements, aux candidats disposant de bonnes connaissances de la langue allemande.

Par ailleurs, le Conseil communal observe que les progrès technologiques, notamment les outils d'intelligence artificielle, pourront à l'avenir contribuer à faciliter et améliorer la qualité des prestations bilingues, en facilitant la traduction et la communication en allemand.

2. Conclusion et position du Conseil communal

En conclusion, le Conseil communal partage l'objectif d'un bilinguisme renforcé et estime que l'augmentation des compétences en allemand au sein du personnel doit être poursuivie. S'il a renoncé jusqu'à ce jour à conduire une enquête ciblée des compétences en allemand au sein du personnel communal, il pourrait envisager d'établir un état des lieux, par exemple en lien avec l'enquête de satisfaction conduite régulièrement auprès du personnel communal.

Le postulat n° 161 est ainsi liquidé.